

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2064 Rect.

présenté par
M. Michel Bouvard

à l'amendement n° 2062 du Gouvernement

à l'ARTICLE 11

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« - les accès français au tunnel international de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, qui fait l'objet d'un traité franco-italien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.